

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2022

RATIFIANT LES ORDONNANCES PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI N°2019-816 DU 2 AOÛT 2019 RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 4894)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

M. Thiébaut, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 1ER SEXIES

I. – À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« il est inséré un article 27-1 ainsi rédigé »,

les mots :

« sont insérés des articles 27-1 et 27-2 ainsi rédigés ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« Art. 27-2. – Une délibération de la Collectivité européenne d'Alsace détermine les conditions et limites dans lesquelles il peut être recouru aux options mentionnées aux articles 27 et 27-1 du présent chapitre. Cette délibération fixe, le cas échéant, les modalités, y compris financières, de la mise à disposition mentionnée au 1° de l'article 27-1. Elle fixe aussi le contenu de la déclaration mentionnée au 2° du même article, les conditions dans lesquelles cette déclaration peut être déposée, annulée ou rectifiée ainsi que le délai minimal entre son dépôt ou sa rectification et le fait générateur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement explicite les conditions de recours au « ticketing » créé par l'article 1^{er} *sexies*.

Il permet d'éviter toute ambiguïté quant au fait que seraient au choix des redevables le recours entre l'utilisation d'un dispositif électronique embarqué mentionné à l'article 27 et au 1° de l'article 27-1 de l'ordonnance du 26 mai 2021 dans leur rédaction résultant de la présente loi et le recours au « ticketing » prévu par le 2° du même article 27-1.

Il précise aussi que la Collectivité européenne d'Alsace fixera par une délibération, le cas échéant, les modalités, y compris financières, de la mise à disposition du dispositif électronique embarqué lorsque c'est elle qui le fournit. Enfin, il précise qu'elle définira les modalités selon lesquelles la procédure de « ticketing » doit être réalisée.